

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 24 MARS 2025 A 19H00**

**Salle de réunion Maison de la Vallée Verte**

Sur convocation en date du 4 mars 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 10 mars 2025 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

**Présents :**

MM. MUSARD Jean-Paul – BOSSON Jean-François – DUFOURD Pierrick - CHAITEMPS Pierre – LETONDAL Vincent – CHARDON Patrick - GUIBERTI Frédéric – DETRAZ Laurent - COSTAZ Jean-Paul - SAILLET Patrick – BRON Marc – VILLARET Bernard –

MMES - VAUDAUX Célia – ROCH Jacqueline – NOVEL Martine – BAUD Julie.

**Absent :**

- Joël BAUD GRASSET

**Absents excusés :**

- SCHERRER Fabienne,
- DESBIOLLES Laurent,
- BOGILLOT Emmanuel,
- BONNET Pierre,
- NAMBRIDE Christian,
- VANDERMALIERE Gilles,
- VAUDAUX Séverine.

**Pouvoirs :**

- Mme SCHERRER Fabienne donne pouvoir à M. SAILLET Patrick.
- M. BOGILLOT Emmanuel donne pouvoir à Mme VERDAN Julie.
- M. BONNET Pierre donne pouvoir à M. LETONDAL Vincent.
- M. VANDERMALIERE Gilles donne pouvoir à M. GUIBERTI Frédéric.
- M. DESBIOLLES Laurent donne pouvoir à M. CHAITEMPS Pierre.

**Secrétaire de séance :** M. BOSSON .

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

**I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Jean-François BOSSON est nommé secrétaire de séance.

## II. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 10/03/2025

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du 10/03/2025 est approuvé à l'unanimité.

## III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : PRESENTATION DE LA PROSPECTIVE DE MME DELORME

M. Le Président introduit la séance en expliquant que la CCVV a engagé ou souhaite engager plusieurs projets d'envergure parmi lesquels on retrouve le projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent, la construction d'une école maternelle sur la commune de Villard et la réhabilitation du gymnase intercommunal. Compte tenu des ressources limitées de la CCVV et des montants élevés que représentent ces trois projets, la CCVV a fait appel aux services de Mme DELORME pour effectuer une prospective financière. Mme DELORME était déjà intervenue il y a quelques années en début de mandat pour mesurer les capacités d'investissement de la CCVV. Ce travail avait été bénéfique et permet de mesurer les incidences financières des projets d'investissements pour éviter de placer la collectivité en difficulté financière.

M. le Président indique que M. BOUVIER, conseiller aux décideurs locaux, a été invité pour assister à cette présentation et pouvoir livrer une analyse sur l'état des finances de la collectivité.

M. le Président passe la parole à Mme DELORME qui présente son travail à l'ensemble du conseil communautaire (voir support de présentation en annexe).

A l'issue de la présentation, quelques questions sont posées par les élus :

- M. Vincent LETONDAL demande quelle somme dégage l'augmentation des taux d'imposition. Mme DELORME répond que cela représente une somme d'environ 300 000 € par an à partir de 2027 pour l'option 4.
- M. LETONDAL demande pour le scénario 1 le montant de l'épargne négative. Mme DELORME répond qu'elle est de - 30 000 €.
- M. Jean-Paul COSTAZ demande si on ne peut pas être un peu plus optimiste sur les dotations versées par l'état qui sont supérieures de 40 000 € cette année sur le simulateur par rapport aux dotations versées l'année dernière.
- M. Marc BRON souligne que l'augmentation des taux de fiscalité se déclenche à partir de 2027 pour les prochaines équipes. Il demande s'il n'aurait pas été préférable de faire augmenter l'impôt progressivement dès cette année pour ne pas réserver cela aux suivants.
- M. COSTAZ demande si on peut faire varier différemment la THRS par rapport au foncier bâti. M. BOUVIER répond qu'on ne peut pas augmenter la THRS sans augmenter le foncier dans les mêmes proportions. L'inverse est possible.

M. BOUVIER propose d'apporter un regard un peu différent, sans doute un peu plus prudent de la part des Finances Publiques. Dans l'analyse des chiffres, il utilise des échelles un peu différentes de celles utilisées par Mme DELORME.

- Concernant la capacité de désendettement, à partir de 9 ans une collectivité se retrouve en alerte, à partir de 12 ans c'est critique. On peut de manière très temporaire excéder 12, mais de manière très temporaire. La situation ne doit pas s'installer dans le temps. Pour le scénario 4, la capacité de désendettement atteint 15,73 ans, c'est très élevé.
- En ce qui concerne le fond de roulement qui constitue les réserves, M. BOUVIER préconise 60 jours plutôt que 30 jours pour éviter de se retrouver à trier les mandats en attendant que les subventions arrivent. On peut utiliser des lignes de trésorerie mais cela a un coût.
- On a parlé de l'épargne brute, mais il faut aussi regarder l'épargne nette. Si on réalise des projets

importants, on va emprunter beaucoup, ce qui va augmenter notre annuité et diminuer notre épargne nette. Sur le financement des investissements, entre 2021 et 2024, 52% des investissements étaient financés par la CAF net. C'est la tendance normale, la CAF nette doit financer les investissements. Pour certaines options, la CAF nette est presque à zéro avec en plus une tendance baissière. Si on bascule en négatif, le fonctionnement ne dégage pas les ressources pour payer l'annuité. C'est très dangereux. A la vue de la faiblesse de la CAF nette et du niveau du fond de roulement. Il va falloir renforcer la CAF nette soit en faisant des économies sur le fonctionnement et/ou en augmentant les taux. M. BOUVIER recommande de rester prudent sur le niveau des investissements.

M. LETONDAL demande si la CCVV ne risque pas de se voir refuser des emprunts par les financeurs. M. BOUVIER répond que ça ne devrait pas être un frein. M. COSTAZ ajoute que c'est encore moins risqué avec l'AFL.

M. BOUVIER indique qu'en fonction des choix retenus, la CCVV pourrait se retrouver dans le réseau d'alerte. Il n'y a rien de grave mais cela enclenche un suivi de la Préfecture qui va s'assurer que la collectivité sait où elle va. Cela peut être bloquant pour obtenir des subventions de l'état. En effet, en bloquant les subventions, on évite à la collectivité de s'engager dans des projets qui pourraient aggraver la situation.

M. le Président propose de voter pour choisir le scénario à retenir à bulletin secret. M. LETONDAL demande quel est l'objectif du vote. M. le Président répond que pour voter le budget prochainement, il faut savoir quels projets on retient dans le budget 2025.

M. GUIBERTI demande si ça ne serait pas possible d'augmenter progressivement les taux dès maintenant d'autant plus qu'on sait que les coûts ne font qu'augmenter des études jusqu'aux travaux. M. LETONDAL espère que l'augmentation des coûts cessera dans la mesure où tous les projets ont déjà subi de grosses augmentations. M. le Président n'est pas contre une augmentation mais il pense qu'il faut déjà se positionner pour retenir un projet. M. COSTAZ répond qu'on peut choisir un projet avec une augmentation d'impôt.

M. Patrick SAILLET ajoute un paramètre à prendre en compte : le niveau de subventionnement. Le taux proposé pour l'espace sportif est exceptionnel donc il ne faut pas laisser passer cette opportunité. M. Jean-François BOSSON partage cet avis et rappelle que les communes ont accepté de perdre une subvention pour alimenter un projet commun, il faut donc que ce projet aboutisse.

M. BOUVIER pense que le scénario 4 nécessitera une augmentation très importante de la fiscalité. M. Jean-François BOSSON estime qu'il ne faut pas envisager le scénario 4.

M. Patrick SAILLET demande à partir de quand on pourrait réintégrer le projet abandonné ? M. LETONDAL pense que ça serait en 2029, pas avant du moins. M. BOUVIER répond que ça sera à calculer.

Monsieur le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de se prononcer sur les quatre options proposées à savoir :

- Option 1 : ne pas réaliser l'école maternelle de Villard,
- Option 2 : ne pas réaliser la réhabilitation du gymnase, le réseau de chaleur ainsi que les travaux qui sont liés,
- Option 3 ne pas réaliser l'espace sportif polyvalent
- Option 4 : réaliser l'ensemble des projets.

**Décision :** Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 17 voix pour retenir l'option 1
- 4 voix pour retenir l'option 2



VALIDE l'option 1, à savoir la non-réalisation du groupe scolaire sur la commune de Villard dans l'immédiat.

Séance levée à 20h24



## **ANNEXES**

# Analyse financière 2021 à 2028

Présentation 24 Mars 2025

1

## Méthodologie

L'analyse financière comprend deux parties:

**Partie 1** : Diagnostic financier de comptes de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV) sur la base des comptes administratifs 2021 à 2023 et du compte administratif provisoire de 2024 .

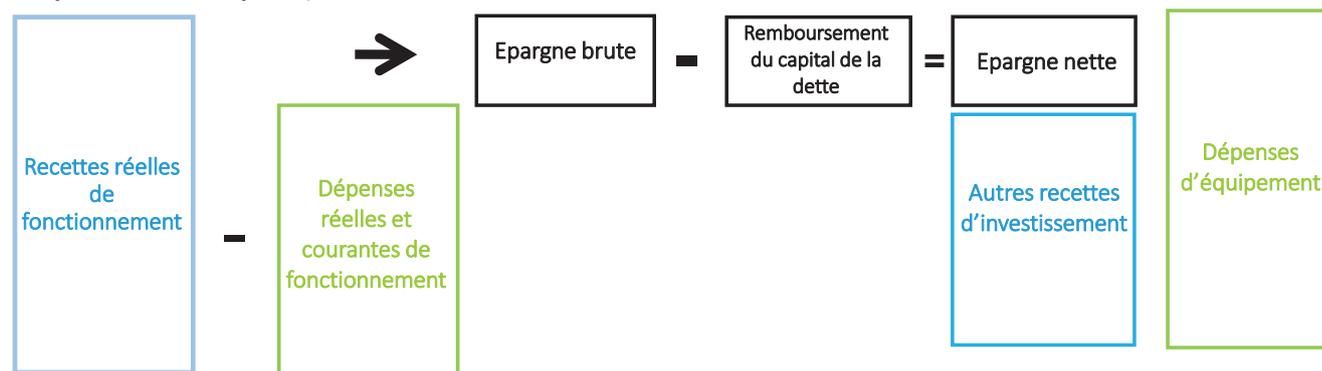
Des taux moyens d'évolution sont calculés sur la période 2021 à 2024 car l'année 2020 (crise sanitaire) constitue une année atypique . Ils expriment un taux moyen annuel d'évolution entre deux dates

- **Partie 2** : Prospective financière à l'horizon 2028

# Méthodologie

L'analyse financière a pour concept central , l'épargne .

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, cette différence vient financer la section d'investissement (remboursement d'emprunt compris) .



# Méthodologie

L'épargne brute permet de mesurer:

- l'aisance de la section de fonctionnement: l'épargne brute correspond à ce qui n'est pas consommé pour le fonctionnement de la collectivité;
- la capacité à investir de la collectivité

L' épargne brute a un effet de levier sur la capacité d'investir:

- 1 € d'épargne brute supplémentaire permet de gager une annuité du même montant soit un emprunt de 10€ sur la base d'un emprunt sur 10 ans à 5%
- Attention: cet effet levier fonctionne à l'inverse sur la capacité à emprunter donc à investir.

# Méthodologie

**1<sup>er</sup> indicateur:** la capacité de désendettement qui s'exprime en année

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{Encours de dette}}{\text{Épargne brute}} \text{ années}$$

Si la collectivité allouait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette, combien d'année faudrait-il pour que celle-ci soit intégralement remboursée ?



# Méthodologie

**1<sup>er</sup> indicateur:** la capacité de désendettement qui s'exprime en année

Le seuil d'alerte de capacité de désendettement est fixé entre 10 et 15 ans pour une collectivité, soit la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer.

- La Loi de Programmation des Finances Publiques fixe ce seuil d'alerte à 12 ans pour les communes.



Au dessus de 15 années



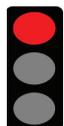
Entre 10 et 15 ans



# Méthodologie

## 2<sup>ème</sup> indicateur : le taux d'épargne brute

$$\text{Taux d'épargne brute} = \frac{\text{Epargne brute}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}} \%$$



Seuil d'alerte à 7%.

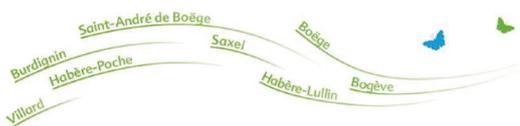


Seuil de vigilance est fixé à 10%



**Communauté de Communes de la Vallée Verte**

7



# Rétrospective

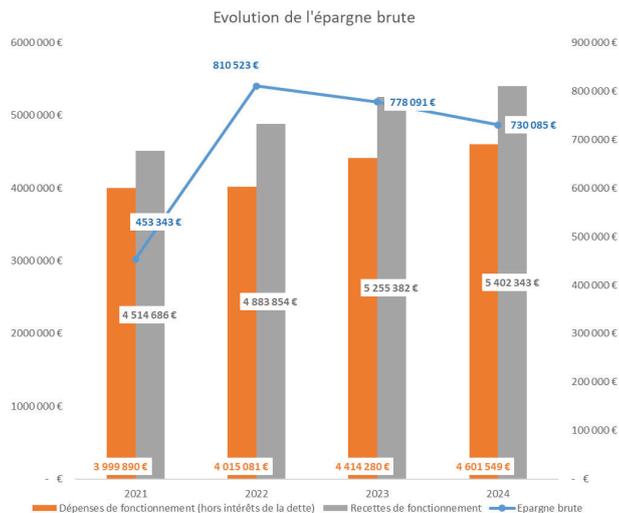
2021-2024

8

# Une épargne brute en hausse sur la période

Après un exercice 2021 marqué par une baisse significative, le niveau d'épargne brute progresse au dessus de ceux constatés avant 2020.

Les recettes évoluent plus vite (6,17% en moyenne) que les dépenses (4,78% en moyenne)

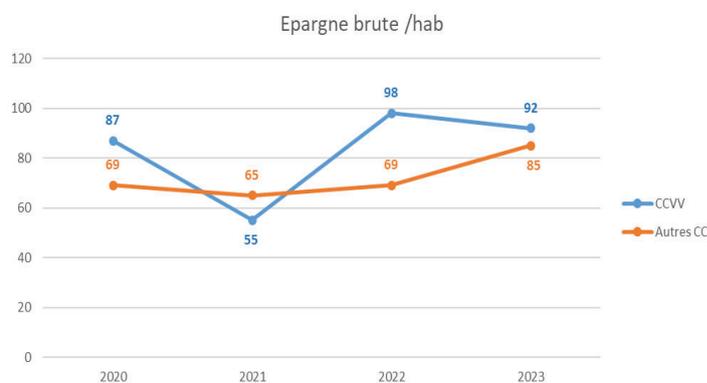


	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	Variation moyenne entre 2021 et 2024
Progression dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	3,26%	-1,10%	14,38%	0,38%	9,94%	4,24%	4,78%
Progression recettes de fonctionnement	1,27%	2,07%	5,89%	8,18%	7,61%	2,80%	6,17%
Variation épargne de brute	-9,34%	23,35%	-35,32%	78,79%	-4,00%	-6,17%	17,21%

## Comparaison avec les autres EPCI

Comparaison de la CCVV à partir d'un panel des 251 EPCI à fiscalité dont la population est inférieure à 14 999 habitants sur Data Ofgl (dernières données 2023)

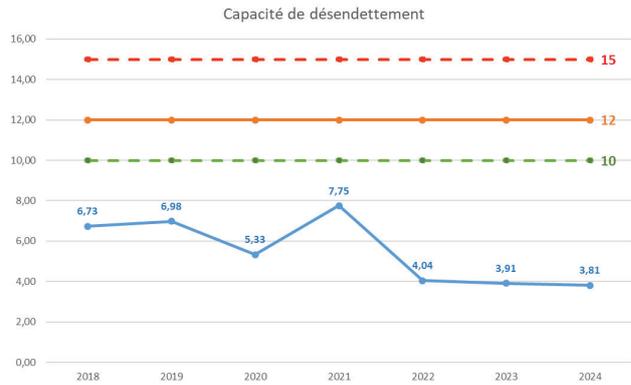
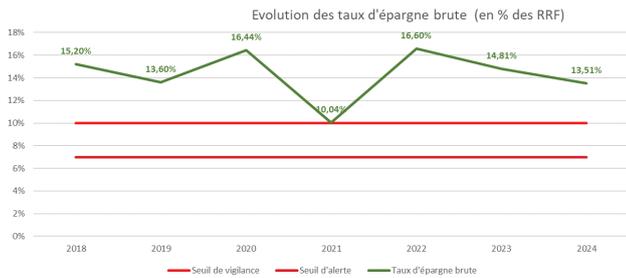
L'épargne brute/hab de la CCVV est toujours supérieure à la moyenne du panel sauf en 2021 mais avec un rapprochement du panel en 2023.



# La solvabilité de la CCVV se situe hors des seuils d'alerte

Le taux d'épargne brute est au dessus de la zone de vigilance mais il fléchit en 2023 et 2024

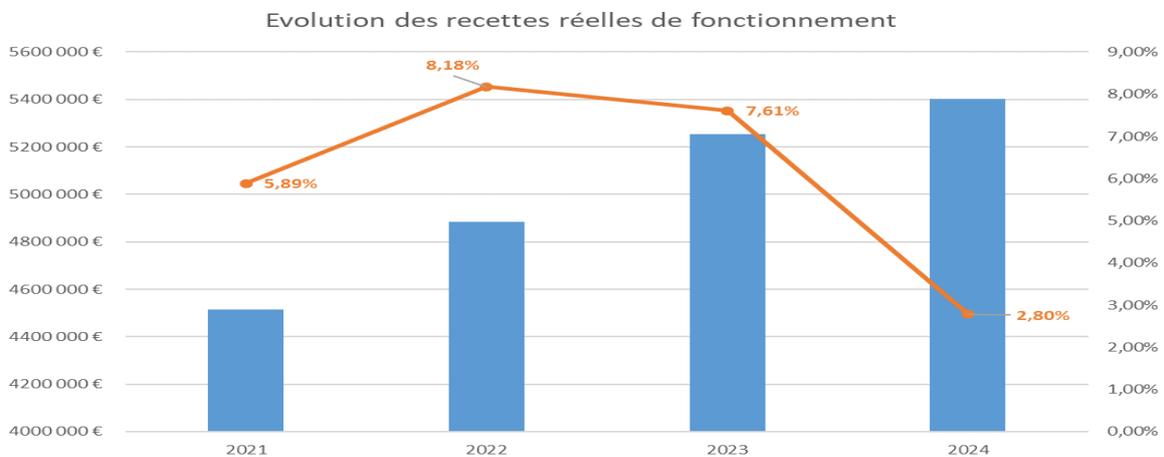
La capacité de désendettement est en dessous des seuils d'alerte et s'améliore sensiblement depuis 2021



11

# Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques

A noter: un tassement en 2024

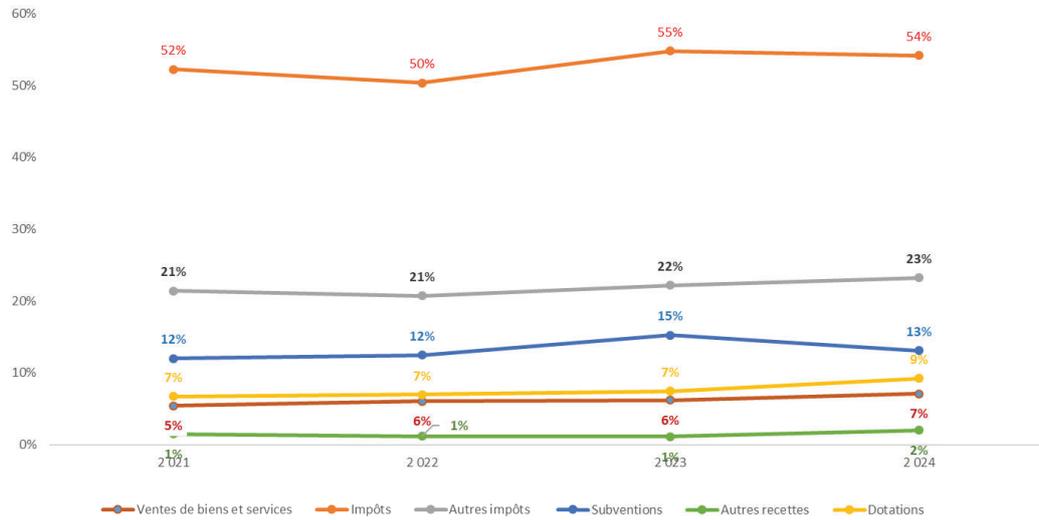


12

# La structure des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes fiscales elles mêmes composées de compensation de l'Etat du fait des différentes réformes intervenues

Evolutions du poids des différentes recettes de fonctionnement



# La variation des recettes réelles de fonctionnement

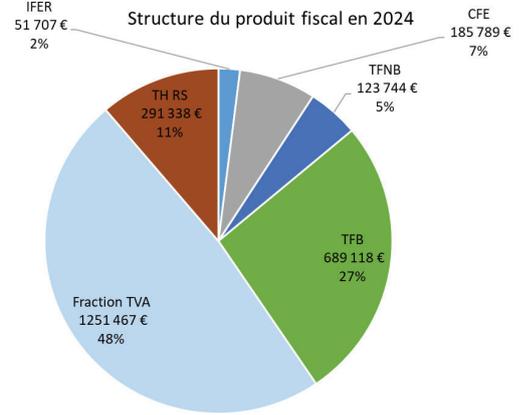
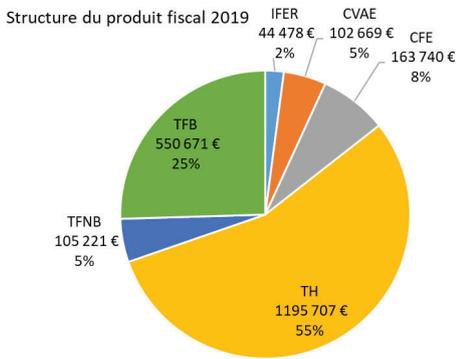
La hausse des recettes de fonctionnement observée entre 2021 et 2024 est portée par les produits fiscaux (fraction TVA, CFE, TFB, IFER...) , les autres produits fiscaux (TEOM et Gemapi) et les dotations/participations (DGF, fonds genevois...)

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	TOTAL
Ventes de biens et services	50 125	7 493	44 522	102 141
Impôts	100 832	216 952	-29 935	287 849
Autres impôts	45 743	72 559	51 345	169 647
Dotations	116 084	-59 409	142 006	198 680
Subventions	66 255	136 617	-104 824	98 048
Autres recettes	-9 871	-2 684	43 847	31 292
<b>TOTAL HAUSSE</b>	<b>369 168</b>	<b>371 528</b>	<b>146 961</b>	<b>887 657</b>

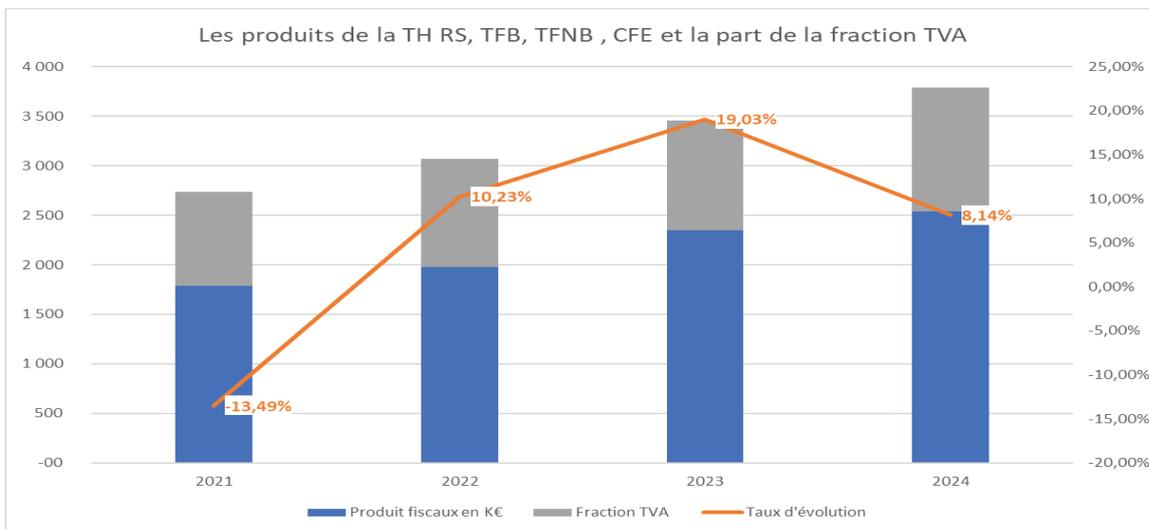


# La structure des produits fiscaux

Evolution de la structure des produits fiscaux. 50% de ces produits sont concernés par le pouvoir des taux



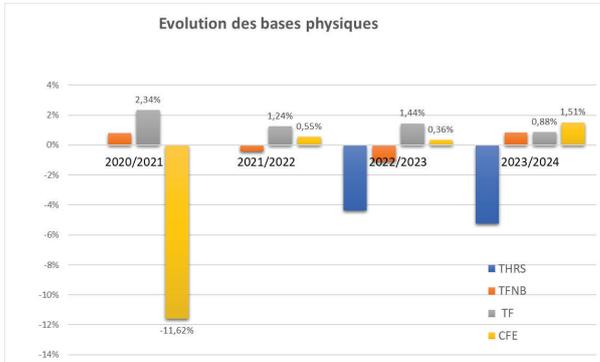
# Une dynamique de la fiscalité directe



# Une dynamique de la fiscalité

Le produit fiscal évolue du fait de l'entrée de nouvelles bases

Les taux de fiscalité directe n'ont pas varié sur la période



	Taux de fiscalité en %
THRS	10,06
TFNB	44,90
TF	6,77
CFE	23,47

Le potentiel fiscal /habitant reste ne dessous de la moyenne de la catégorie

	2024
Potentiel fiscal/habitant de la CCVV	183,78
Potentiel fiscal moyen /habitant de la catégorie	346,37

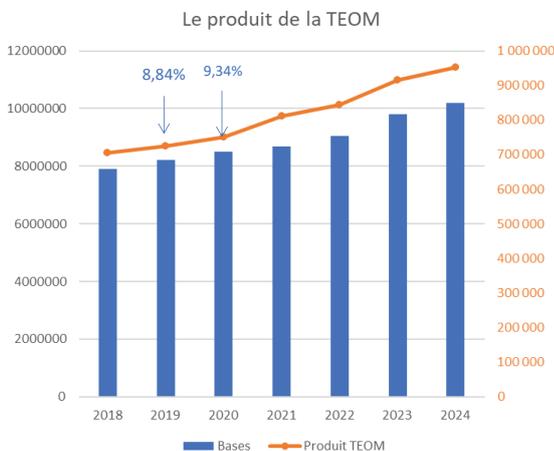


# La taxe sur les ordures ménagères

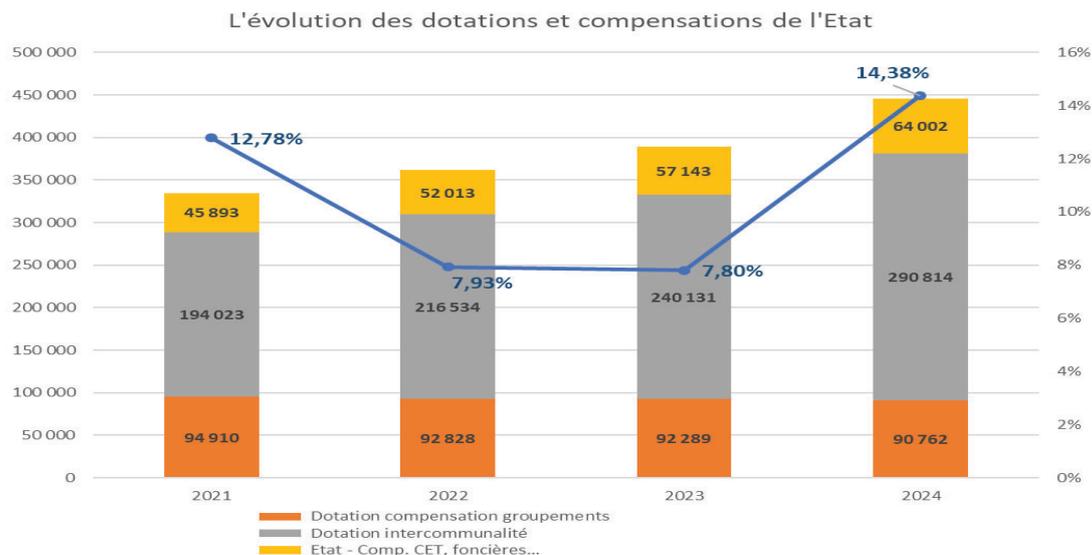
Le produit de la TEOM progresse de 5,45% en moyenne entre 2021 et 2024.

Les taux n'ont pas évolué sur la période après une augmentation votée en 2020

L'évolution du produit de la TEOM progressent du fait de la dynamique de bases et des taux d'actualisation des bases



# Des dotations et participations en progression



La dotation de compensation diminue de -1,50% (variable d'ajustement)



Communauté de Communes de la Vallée Verte

19

## Une augmentation de la dotation d'intercommunalité

- La dotation d'intercommunalité est dynamique avec +14%/an en moyenne entre 2021 et 2024

	2021	2022	2023	2024	Evo moyenne
<b>Dotation intercommunalité</b>	<b>194 023</b>	<b>214 534</b>	<b>240 131</b>	<b>290 815</b>	<b>14,44%</b>
évo		10,57%	11,93%	21,11%	
+Dotation de base	73 732	74 145	73 583	82 217	3,70%
+ péréquation	206 492	207 869	204 415	230 495	3,73%
- plafond	86 201	67 480	37 867	21 897	-36,67%

Effet CIF :0,51% en 2024 ( 0,392827 % en 2018)

Progression de la part péréquation au niveau national

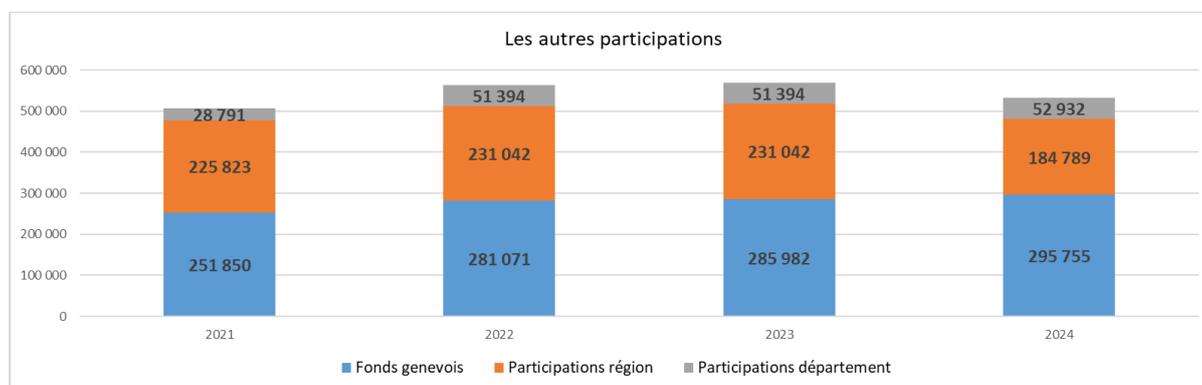


Communauté de Communes de la Vallée Verte

20

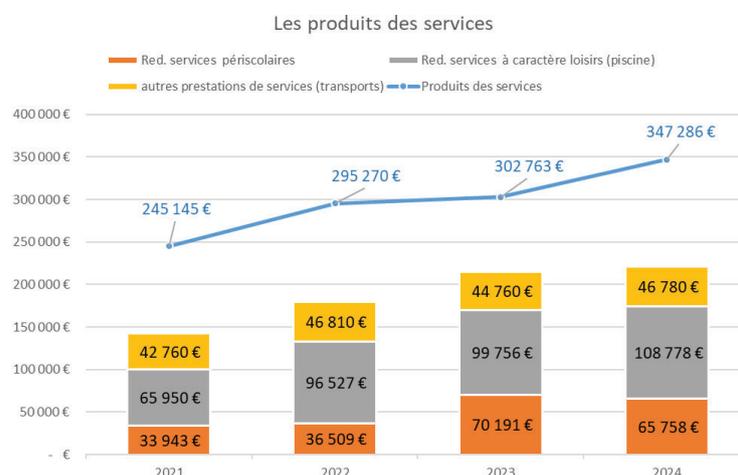
## Les autres participations en progression

Le Fonds Genevois progresse avec en moyenne +5,50% /an mais en dessous de la période précédente +12,24%/an (2018 à 2021)



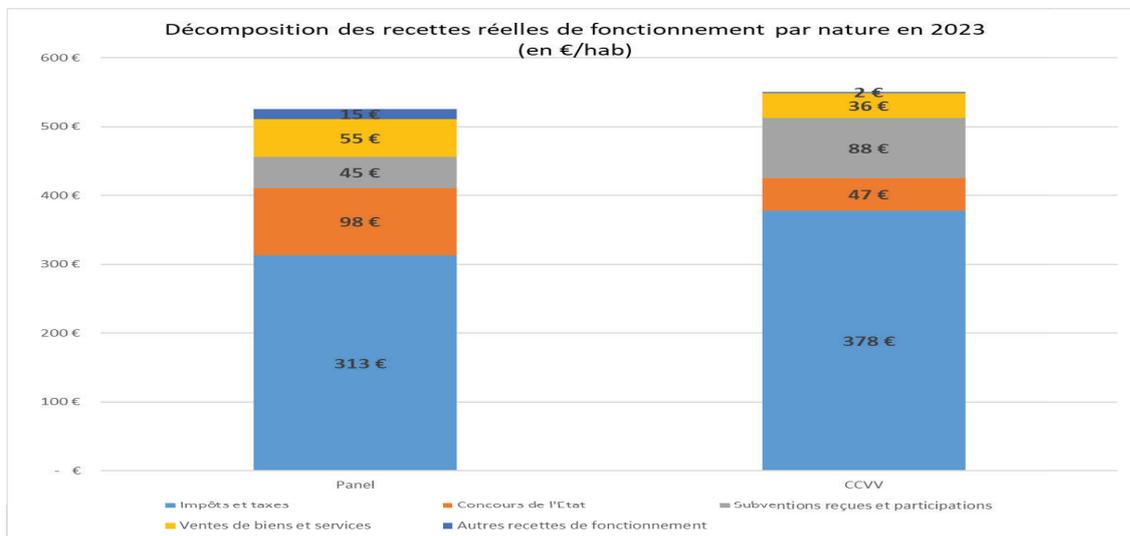
## Les produits des services en augmentation

Une progression des produits des services de 12,3% /an en moyenne portée par la dynamique des recettes du centre nautique (+24,7%) et les produits périscolaires (+18,2%)



# Comparaison avec les autres EPCI

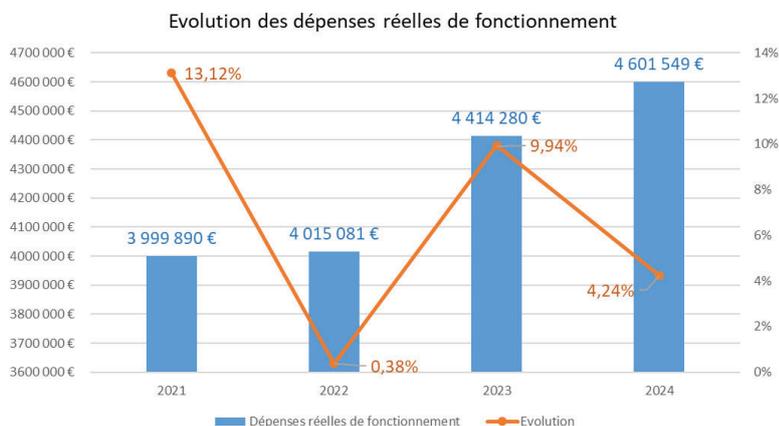
Les recettes par habitants de la CCVV (550€/habitant) sont supérieures à la moyenne du panel (526€/habitant)



# Les dépenses de fonctionnement en progression

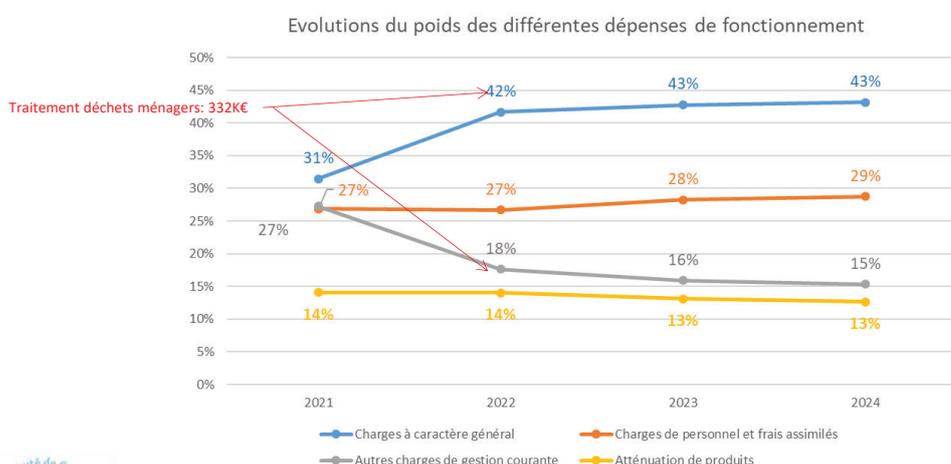
Les dépenses de fonctionnement progressent de 4,80% en moyenne par an sur la période 2021/2024

Une nette progression des dépenses en 2021



# La structure des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général représentent le 1<sup>er</sup> poste des dépenses réelles de fonctionnement, suivies par les dépenses de personnel .



Communauté de Communes de la Vallée Verte

# La variation des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général progressent nettement sur la période +16,42% suivies par les charges de personnel

	2021	2022	2023	2024		
Charges à caractère général	1 258 983 €	1 672 180 €	1 888 173 €	1 986 560 €	16,42%	Transfert des déchets ménagers du chapitre 65 en 2022, augmentation frais de maintenance , entretien des locaux, ...
Charges de personnel et frais assimilés	1 073 582 €	1 070 775 €	1 245 728 €	1 322 275 €	7,19%	Recrutements en 2023 et 2024, RIFSEEP
Autres charges de gestion courante	1 090 758 €	708 676 €	702 022 €	706 730 €	-13,47%	
Atténuation de produits	562 394 €	562 752 €	578 356 €	583 107 €	1,21%	Evolution du FPIC +4,3%
Autres dépenses	14 173 €	698 €	40 €	2 878 €	-41,23%	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 999 890 €</b>	<b>4 015 081 €</b>	<b>4 414 320 €</b>	<b>4 601 549 €</b>	<b>4,78%</b>	

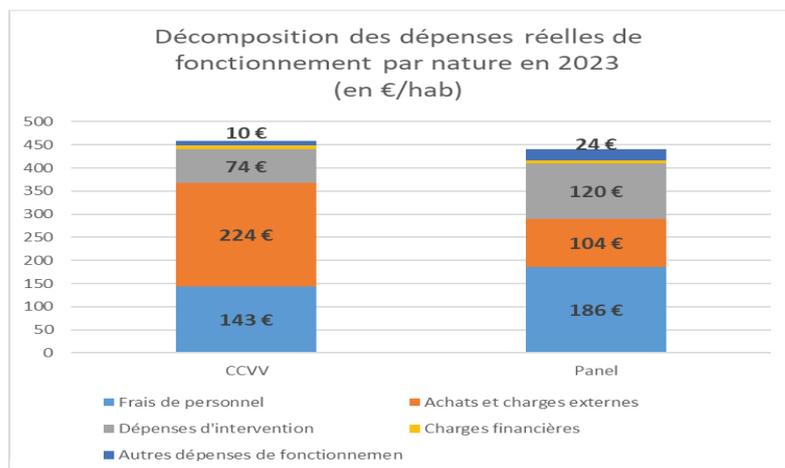


Communauté de Communes de la Vallée Verte

## Comparaison avec les autres EPCI

Les dépenses/habitant de la CCVV sont supérieures à la moyenne du panel :  
458€/habitant pour 441€/habitant en 2023

Les frais de personnel de la CCVV sont en dessous du niveau du panel



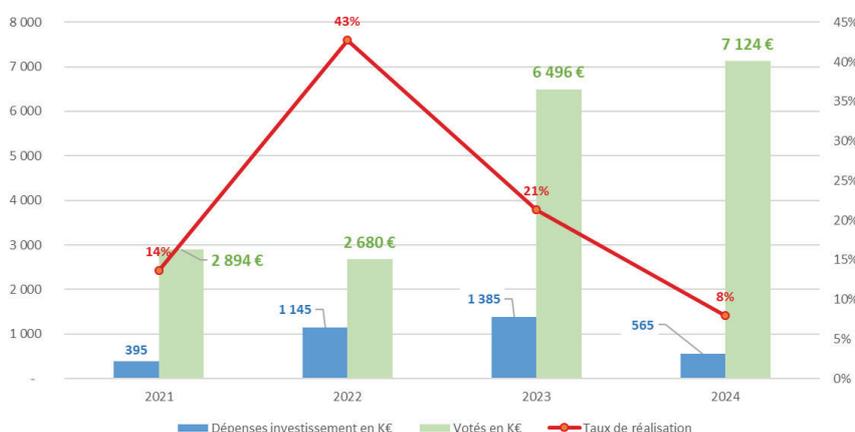
Communauté de Communes de la Vallée Verte

27

## Des dépenses d'investissement progression

La CCVV a réalisé 3 490 223€ de dépenses entre 2021 et 2024 soit une moyenne annuelle de 873 000€ (413 000€ entre 2018 et 2020)

Des taux de réalisation des crédits d'investissement faibles (21% en moyenne)

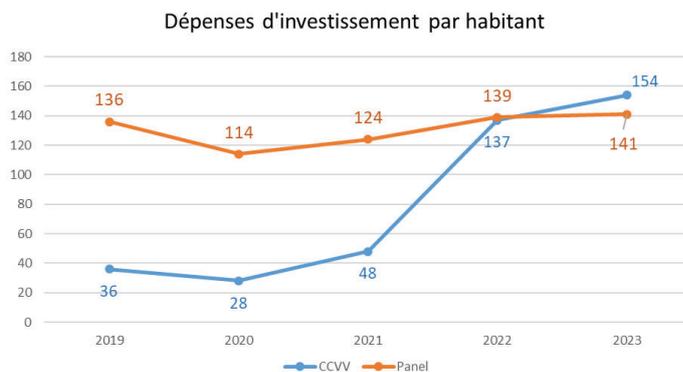


Communauté de Communes de la Vallée Verte

28

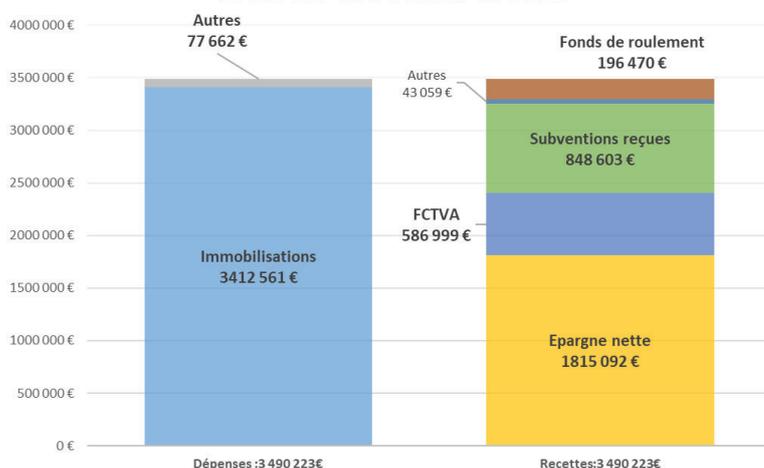
# Comparaison avec les autres EPCI

Les dépenses d'investissement /habitant de la CCVV sont inférieures à la moyenne du panel : (sauf en 2023)



## Un financement des dépenses d'investissement par l'épargne nette

Le financement des dépenses d'investissement réalisées entre 2021 et 2024



Des dépenses financées principalement par le l'épargne nette (52%) et les subventions reçues (24%)

Le fonds de roulement a été peu mobilisé (6%)

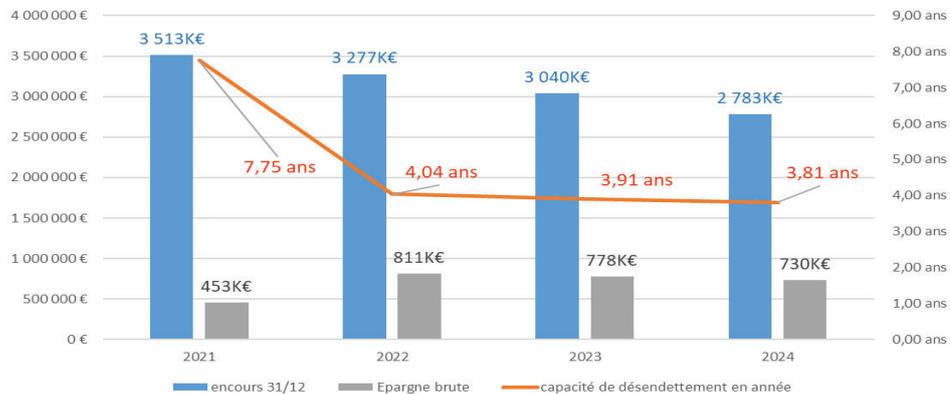
La CCVV n'a pas eu recours à l'emprunt sur la période.



## Des ratios de solvabilité hors des seuils d'alerte

Un désendettement de 957 000€ de la CCVV soit 22% sur la période 2021/2023.

Une capacité de désendettement qui s'améliore du fait du désendettement et du maintien de l'épargne brute.



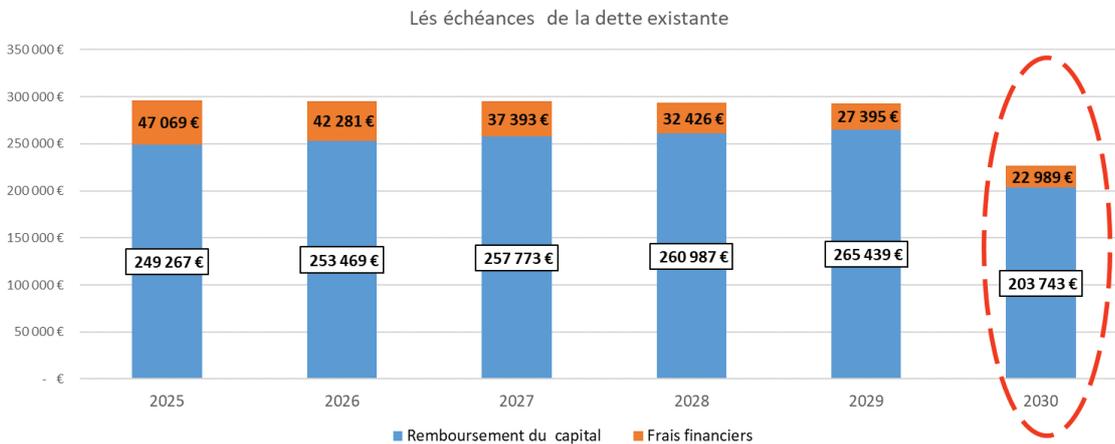
## Des ratios de solvabilité hors des seuils d'alerte

L'absence de recours à l'emprunt sur la période a un impact favorable sur la solvabilité de la CCVV

	2021	2022	2023	2024	Seuils d'alerte
Charges de l'annuité (annuité / RRF)	6%	6%	6%	6%	20%
Taux d'endettement (encours / RRF)	0,78 ans	0,67 ans	0,58 ans	0,52 ans	2 ans

# Des ratios de solvabilité hors des seuils d'alerte

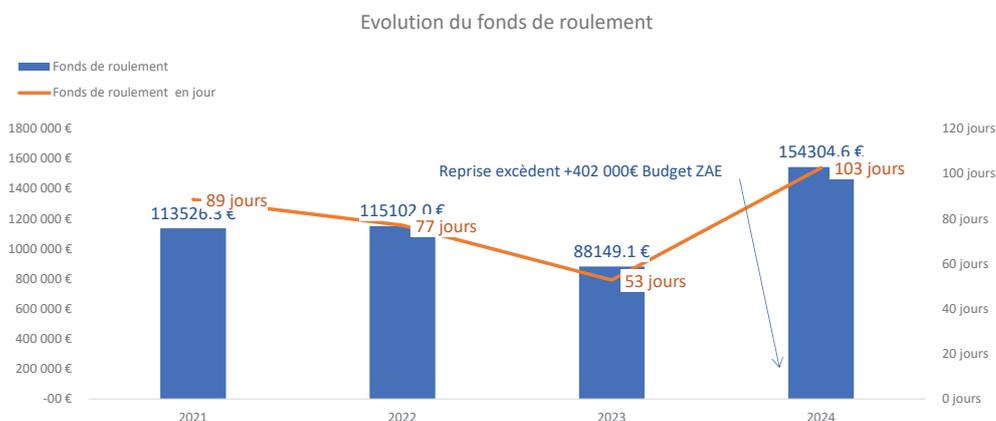
Une baisse des échéances d'emprunt notable à partir de 2030



# Un fonds de roulement peu mobilisé

Le fonds de roulement a financé 6% des dépenses d'investissement

En 2024, ce fonds a bénéficié d'un apport avec l'excédent du budget annexe de la zone de Saint André



# Prospective

## 2025-2028

35

## Une prospective élaborée dans un environnement incertain

- Un contexte économique perturbé:
  - Un taux d'inflation de 2,4% pour 2024, s'approchant de l'objectif cible de 2% de la zone euro
    - Prévisions Banque de France: 1,6% en 2025                      1,7% en 2026                      1,9% en 2027
  - Une croissance atone
    - Prévisions Banque de France: 0,9% en 2025                      1,3% en 2026                      1,3% en 2027
  - Des taux d'intérêt qui peinent à décroître
    - Janvier 2025: 3,43% taux fixe 15 ans
- Des finances publiques sous la contrainte:
  - Détérioration de la situation financière des collectivités locales en fin de cycle électoral marqué par le dynamisme du cycle d'investissement
  - Des recettes en berne (DMTO, TVA...)
  - Une loi de finances 2025 qui a limité la contribution des collectivités locales de 5Mds à 2,2Mds **mais le recalage de la trajectoire des finances publiques reste un impératif**

36

# Les hypothèses de travail

## Dépenses de fonctionnement

	2025	2026	2027	2028
<b>Chapitre 011 Charges à caractère général</b> Intégration des collectes déchets supplémentaires	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
	36 465 €	53 053 €		
<b>Chapitre 012 Frais de personnel</b>				
Augmentation annuelle	3%	3%	3%	3%
Base frais de personnel du BP 2025	1 381 121	1 422 555	1 410 019	1 461 626
Majoration CNRACL 3%/an jusqu'en 2028	8 517	8 773	9 036	9 307
Agent OT en moins à partir de mars 2025		- 62 377,00		
Rerutement agent technique				30 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 368 950</b>	<b>1 419 054</b>	<b>1 500 933</b>
<b>Chapitre 65 Participations et subventions</b>				
Subventions et autres participations	2%	2%	2%	2%
Elus base enveloppe BP 2025				
Subvention OT				
Autres dépenses constatées				
<b>Chapitre 014 Atténuations de produits</b>				
FPIC				
Autres restitutions				



Communauté de Communes de la Vallée Verte

37

# Prospective

<b>Chapitre 013 Atténuations de charges</b>	Moyenne des encaissés 2021 à 2024 (33 235€) reconduit																
<b>Chapitre 70 Produits des services</b> Produits scolaires, centre nautique et autres	2% /an Centre nautique moyenne des encaissés 2021 à 2024 soit 99 750€ Remboursement salaire Office de tourisme 11 264€ en 2025 uniquement																
<b>Chapitre 73 Fiscalité</b> Evolution bases sur inflation + Evolution physique des bases (évolutions constatées entre 2021/2024 pour TFNB, TFB et CFE) Fraction TVA en compensation TH et CVAE TEOM (taux inflation + 1,20% sur évo bases) GEMAPI IFER	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,60%</td> <td>1,70%</td> <td>1,90%</td> <td>2,00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>TRS:0%      TF: 1,19%      TFNB: -0,22%      CFE: 0,80%</p> <p>Projet de loi de finances 2025: reconduction montant 2024. Hypothèse +1% à partir de 2026. Reconduction CVAE montant 2025</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2,80%</td> <td>2,90%</td> <td>3,10%</td> <td>3,20%</td> </tr> </tbody> </table> <p>+3%/AN +3%/AN</p>	2025	2026	2027	2028	1,60%	1,70%	1,90%	2,00%	2025	2026	2027	2028	2,80%	2,90%	3,10%	3,20%
2025	2026	2027	2028														
1,60%	1,70%	1,90%	2,00%														
2025	2026	2027	2028														
2,80%	2,90%	3,10%	3,20%														
<b>Chapitre 74 dotation</b> Dotation de compensation Dotation intercommunalité Subvention école privée Compensation Gemapi Compensation CFE Fonds genevois	-3%/an (variable ajustement) +1%/an. Incertitude sur l'impact des ratios richesse fiscale dans les critères de calcul 49 577€/an 87 272€/an Moyenne encaissement 2021/2024 soit 54 000€ +5,00%/an évolution constatée sur période 201/2024																
<b>Chapitre 75: locations</b>	+2%/an																



Communauté de Communes de la Vallée Verte

38

# Une programmation d'investissement qui entraîne les indicateurs de solvabilité dans une zone d'alerte

	Investissements retenus	Investissements non retenus	Enveloppe d'investissement de 2025 à 2028	Subvention	FCTVA	Emprunt appelé		Taux épargne brute	Capacité de désendettement en année
Totalité des travaux	Enveloppe totale		15 799 076 €	5 482 752 € soit 35%	2 591 680 €	6 400 000 €	2 025	● 11,21%	● 6,81 ans
							2 026	● 9,88%	● 9,87 ans
							2 027	● 8,39%	● 14,42 ans
							2 028	● 8,82%	● 15,64 ans

Epargne nette négative en 2028

Taux d'épargne brute

- au dessus de 10%
- entre 10% et 7%
- en dessous de 7%

capacité de désendettement

- en dessous de 10 ans
- entre 10 et 15 ans
- au dessus de 15 ans



## Prospective

Taux d'épargne brute

- au dessus de 10%
- entre 10% et 7%
- en dessous de 7%

capacité de désendettement

- en dessous de 10 ans
- entre 10 et 15 ans
- au dessus de 15 ans

	Investissements retenus	Investissements non retenus	Enveloppe d'investissement de 2025 à 2028	Subvention	FCTVA	Emprunt appelé		Taux épargne brute	Capacité de désendettement en année
Option 1	<b>GROS PROJETS</b> : REHABILITATION GYMNASSE, ESPACE SPORTIF POLYVALENT, RESEAU A CHALEUR, TRAVAUX ECOLE BOEGE LIE AU RESEAU DE CHALEUR <b>PROJETS DIVERS</b> : LOCAL SERVICE TECHNIQUE, TRAVAUX STRUCTURANTS SENTIERS, SIGNALÉTIQUE DECHETTERIE, CYLINDRES CONNECTES POUR LES DIFFERENTS BATIMENTS, TRAVAUX LOCAL COMTE ROUGE, ENVELOPPE PETITS TRAVAUX 30 000€/an , ABRIS DE JARDIN PISCINE, RANGEMENT LOCATAIRES SIEGE, 7 NOUVELLES COLONNES CARTONS, ZONE FILLIERE BOIS, PLATEFORME TRI SELECTIF, CONSTRUCTION MAISONS FAMILIALES GENS DU VOYAGE, CINEMA PROJECTEUR ET SERVEUR	ECOLE MATERNELLE VILLARD soit 3 019 572€	12 779 504 €  dont 501 578€ de reports	5 332 752 € soit  42%	2 096 350 €	4 000 000 €	2 025	● 9,84%	● 7,20 ans
							2 026	● 9,74%	● 8,85 ans
							2 027	● 8,83%	● 12,08 ans
							2 028	● 9,37%	● 10,25 ans



# Prospective

	Investissements retenus	Investissements non retenus	Enveloppe d'investissement de 2025 à 2028	Subvention	FCTVA	Emprunt appelé		Taux épargne brute	Capacité de désendettement en année
Option 2	<b>GROS PROJETS</b> : ECOLE MATERNELLE VILLARD, ESPACE SPORTIF POLYVALENT, <b>PROJETS DIVERS</b> : ABRIS DE JARDIN PISCINE, RANGEMENT LOCATAIRES SIEGE, 7 NOUVELLES COLONNES CARTONS, STRUCTURANTS SENTIERS, SIGNALÉTIQUE DECHETTERIE, CYLINDRES CONNECTES POUR LES DIFFERENTS BATIMENTS, TRAVAUX LOCAL COMTE ROUGE, ENVELOPPE PETITS TRAVAUX 30 000€/an , travaux école maternelle Boège 150 000€, ZONE FILLIERE BOIS, PLATEFORME TRI SELECTIF, CONSTRUCTION MAISONS FAMILIALES GENS DU VOYAGE, CINEMA PROJECTEUR ET SERVEUR	REHABILITATION GYMNASE, TRAVAUX ECOLE BOEGE LIE AU RESEAU DE CHALEUR, LOCAL SERVICE TECHNIQUE soit 4 803 182€	11 145 894 €	4 010 000 €	1 828 372 €	4 000 000 €	2 025	● 9,84%	● 6,81 ans
				soit			2 026	● 9,88%	● 7,60 ans
			dont 501 578€ de reports	36%			2 027	● 9,26%	● 10,61 ans
							2 028	● 9,70%	● 10,02 ans



# Prospective



	Investissements retenus	Investissements non retenus	Enveloppe d'investissement de 2025 à 2028	Subvention	FCTVA	Emprunt appelé		Taux épargne brute	Capacité de désendettement en année
Option 3	<b>GROS PROJETS</b> : ECOLE MATERNELLE VILLARD, REHABILITATION GYMNASE, RESEAU A CHALEUR, <b>PROJETS DIVERS</b> : LOCAL SERVICE TECHNIQUE, ABRIS DE JARDIN PISCINE, RANGEMENT LOCATAIRES SIEGE, 7 NOUVELLES COLONNES CARTONS, PLATEFORME TRI SELECTIF, CINEMA PROJECTEUR ET SERVEUR, TRAVAUX STRUCTURANTS SENTIERS, SIGNALÉTIQUE DECHETTERIE, CYLINDRES CONNECTES POUR LES DIFFERENTS BATIMENTS, TRAVAUX LOCAL COMTE ROUGE, ENVELOPPE PETITS TRAVAUX 30 000€/an , ZONE FILLIERE BOIS, CONSTRUCTION MAISONS FAMILIALES GENS DU VOYAGE, TRAVAUX ECOLE BOEGE LIE AU RESEAU DE CHALEUR	ESPACE SPORTIF POLYVALENT  soit 6 544 494€ (55 506€ € déjà réalisés)	9 254 582 €	1 642 752 €	1 518 122 €	4 300 000 €	2 025	● 9,84%	● 6,43 ans
			dont 501 578€ de reports	soit			2 026	● 10,03%	● 8,07 ans
				18%			2 027	● 9,04%	● 10,87 ans
							2 028	● 9,71%	● 10,56 ans



# Prospective

	Investissements retenus	Investissements non retenus	Enveloppe d'investissement de 2025 à 2028	Subvention	FCTVA	Emprunt appelé		Taux épargne brute	Capacité de désendettement en année
Option 4	<b>GROS PROJETS</b> : ECOLE MATERNELLE VILLARD, ESPACE SPORTIF POLYVALENT, REHABILITATION GYMNASE, <b>PROJETS DIVERS</b> : LOCAL SERVICE TECHNIQUE ABRIS DE JARDIN PISCINE, RANGEMENT LOCATAIRES SIEGE, 7 NOUVELLES COLONNES CARTONS, STRUCTURANTS SENTIERS, SIGNALÉTIQUE DECHETTERIE, S, TRAVAUX LOCAL COMTE ROUGE, ENVELOPPE PETITS TRAVAUX 30 000€/an, ZONE FILLIERE BOIS 50 000€, CINEMA PROJECTEUR ET SERVEUR, TRAVAUX ECOLE BOEGE (150 000€)  <b>Hausse des taux de 17% à partir de 2027:</b> <b>THRS de 10,6% à 11,77% TF de 6,77% à 7,92% TFNB de 44,90% à 52,53% et CFE de 23,47% à 27,46%</b>	CONSTRUCTION MAISONS FAMILIALES GENS DU VOYAGE, PLATEFORME TRI SELECTIF, CYLINDRES CONNECTES POUR LES DIFFERENTS BATIMENT, soit 736 994€	15 062 082 €	5 482 752,00 €	2 470 784 €	5 700 000 €	2 025	9,84%	8,16 ans
			soit				2 026	9,36%	15,73 ans
			36%			2 027	10,30%	12,49 ans	
					2 028	12,11%	9,61 ans		



# Prospective

	Option 1		Option 2		Option 3		Option 4	
	Taux épargne brute	Capacité de désendettement						
2025	9,84%	7,20 ans	9,84%	6,81 ans	9,84%	6,43 ans	9,84%	8,16 ans
2026	9,74%	8,85 ans	9,88%	7,60 ans	10,03%	8,07 ans	9,36%	15,73 ans
2027	8,83%	12,08 ans	9,26%	10,61 ans	9,04%	10,87 ans	10,30%	12,49 ans
2028	9,37%	10,25 ans	9,70%	10,02 ans	9,71%	10,56 ans	12,11%	9,61 ans

